



appel à RÉSIDENCE PRIX WICAR 2024

Artistes plasticiens,
architectes ou designers :
bénéficiez de 3 mois de résidence de
création dans un atelier à Rome.

Création Ville de Lille

Avec le soutien de la Société des Sciences, de l'Agriculture
et des Arts de Lille et de l'Institut français

Espace
Le
Carré | Espace Municipal
d'Art Contemporain

PRIX WICAR - RESIDENCE DE CREATION DE LA VILLE DE LILLE À ROME

À Lille, artistes et créateurs sont au cœur de la politique culturelle municipale. La Ville développe ainsi des outils et des projets leur permettant de produire, d'exposer et de se professionnaliser. Dans ce cadre, la Ville de Lille propose chaque année une résidence de création d'une durée de trois mois consécutifs à trois jeunes artistes lillois, dans un atelier situé au cœur de Rome.

Chaque résidence est associée à une bourse de 4000 euros.

L'appel à candidatures est ouvert aux **artistes plasticiens (peinture, installation, vidéo, photo, ...), architectes et designers émergents** de Lille et de la métropole, âgés de moins de 40 ans. La sélection des lauréats est réalisée par un jury d'experts de la création contemporaine, dont la composition est renouvelée chaque année.

L'œuvre réalisée par le résident dans le cadre de cette résidence **sera présentée lors d'une exposition collective, « Format à l'italienne »**, réunissant les différents lauréats d'une même saison. Elle est présentée à Lille à l'Espace Le Carré, puis à Rome en fonction des partenariats romains. La Ville de Lille a tissé un réseau de partenaires romains afin de créer toujours plus d'opportunités pour les lauréats du Prix Wicar. Plusieurs projets de diffusion ont ainsi été organisés à Rome, afin de rendre visible la création contemporaine lilloise.

Chaque lauréat sera en autonomie à Rome lors de sa résidence - la Direction des Arts Visuels n'étant pas représentée - mais bénéficiera d'un environnement propice à la recherche artistique et à la créativité qui s'appuie sur un réseau de partenaires et de professionnels institutionnels et/ou culturels romains qui seront activés lors de la résidence (l'Institut Français, ...).

La Direction des Arts Visuels de la Ville de Lille contribuera au bon accueil et au suivi de résidence de l'artiste durant son séjour.

L'atelier :

Le lieu de résidence appelé Atelier Wicar est composé d'un logement meublé et d'un espace atelier de 30 m². Vaste et lumineux, l'ensemble est situé via del Vantaggio, dans le centre historique de Rome, à proximité de la monumentale Piazza del Popolo.

Depuis 1837, la Ville de Lille est co-légataire du testament du Chevalier Wicar, conjointement avec les Pieux Établissements de France à Rome et la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

Le chevalier Wicar :

Jean-Baptiste Wicar, dit Chevalier Wicar, est un peintre et collectionneur né à Lille en 1762.

Il s'installe en Italie à partir de 1800, et fait construire en 1825 à Rome un atelier destiné à accueillir de jeunes artistes lillois. À sa mort en 1834, il lègue à la Ville de Lille une importante collection de dessins, aujourd'hui conservée au Palais des Beaux-Arts. La Ville reçoit le legs de l'atelier romain en 1837. Les résidences d'artistes y ont été perpétuées jusqu'en 1939 puis réactivées en 1991.

Le fonds d'acquisition du Prix Wicar :

En 2008, la Ville de Lille a intégré au Prix Wicar l'acquisition d'une œuvre de chaque artiste lauréat. Un catalogue de ce fonds a été édité en 2018. Il offre un panorama de la création lilloise avec des formats aussi variés que la photographie, l'art numérique, la peinture et les installations

La Ville de Lille achète à l'issue de l'exposition de restitution toute ou partie de l'installation produite lors de la résidence afin qu'elle intègre ce fonds municipal d'art contemporain si celle-ci répond à ses attentes et son budget.



LE DISPOSITIF DE CRÉATION

La Ville de Lille verse par délibération et par contrat au lauréat une aide financière de 4000 € au titre de l'aide aux transports, l'aide à la production artistique et des droits d'exposition à Lille et à Rome.

La résidence est mise gracieusement à la disposition des artistes lauréats pendant la durée de trois mois. La Ville de Lille prend en charge le transport d'une malle de matériel artistique, à hauteur de 50kg maximum. Les frais liés au séjour restent cependant à la charge des lauréats.

L'EXPOSITION

Le lauréat s'engage à présenter un travail de création, exécuté durant la résidence ou dans les 6 mois consécutifs, dans le cadre de l'exposition collective intitulée « Format à l'Italienne », à l'Espace Le Carré - Espace municipal d'art contemporain puis à Rome sous réserve de confirmation des partenaires romains.

Plus d'informations sur l'Espace Le Carré :

- Site internet de la [Ville de Lille](#)
 - Facebook : [@espacelecarré](#)
 - Instagram : [@espacelecarré](#)
-

LA SÉLECTION DES CANDIDATS

Les 3 lauréats sont désignés par un jury qui se réunit une fois par an. Il est présidé par Mme Marie-Pierre Bresson, Adjointe au Maire, Déléguée à la Culture, et se compose de représentants de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts et de personnalités qualifiées du monde de l'art.

Les dossiers sont étudiés et annotés selon les critères suivants :

- La qualité de la démarche artistique qui correspond à 40% de l'appréciation ;
- La qualité du projet qui correspond à 30% de l'appréciation ;
- La Motivation pour la résidence qui correspond à 20% de l'appréciation ;
- La cohérence du Budget qui correspond à 10% de l'appréciation.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

ADMISSIBILITE DES CANDIDATS

- Être âgé-e de 40 ans au plus à la date limite de la remise des dossiers de candidature.
- Résider ou travailler à Lille ou sur le territoire Métropole Européenne de Lille –la Mel.
- Être inscrit-e dans un réseau professionnel en France (Maison des Artistes ; Agessa)
- Être engagé-e dans une démarche artistique professionnelle et proposer un projet de création précis qui sera réalisé dans le cadre de la résidence d'artiste à Rome ou finalisé dans les six mois qui suivront le retour de résidence.
- Tout candidat non retenu est admis à se représenter une 2ème fois pour la période et l'année de son choix. **Au-delà de 2 candidatures, les candidats devront observer une période de 2 ans sans se représenter.**
- Les lauréat-e-s du Prix Wicar ne sont pas autorisé-e-s à postuler pour une 2ème résidence.
- Les pratiques artistiques relevant du spectacle vivant et de la musique ne sont pas éligibles.
- Les candidatures des étudiant-e-s en école d'art ne sont pas retenues.

PIÈCES À FOURNIR – par fichier ou pdf distinct

1. Formulaire d'inscription ci-joint dûment complété et signé.
2. Lettre de motivation.
3. Note d'intention portant sur le projet artistique envisagé lors de la résidence à Rome et qui présentera un projet spécifique à la résidence et en lien avec Rome.
4. Budget estimatif de production de l'œuvre qui sera présentée à l'exposition « Format à l'Italienne » (hors frais de déplacement/voyage)
5. Curriculum vitae détaillé (formation, résidences artistiques en France et/ou à l'étranger ; expositions collectives et/ou individuelles ; publications et/ou catalogues, monographies etc.)
6. Portfolio artistique comportant une sélection de **10 visuels maximum** :
 - Par mail et/ ou via wetransfer
 - Possibilité également d'envoyer ce portfolio par voie postale
7. Justificatif de résidence de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone fixe uniquement, taxe d'habitation, avis d'imposition etc.)
8. Attestation d'affiliation à un organisme professionnel (Maison des artistes ; Agessa)
9. La copie d'une pièce d'identité

Merci de transmettre chaque pièce du dossier demandé séparément lors d'un même envoi numérique.

Le dossier est à remettre au plus tard le dimanche 4 juin 2023

Tout dossier arrivé ultérieurement ne pourra être accepté

par mail à l'adresse suivante :

reception.dossier.candidature@gmail.com

OU

par voie postale à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi)

DIRECTION DES ARTS VISUELS

23, rue du Pont Neuf

59 000 LILLE

IMPORTANT :

- Un accusé de réception du dossier de candidature sera systématiquement envoyé par courrier électronique uniquement à tous les candidat-e-s, après la date de dépôt de dossier. Si le candidat ne le reçoit pas, il doit impérativement se mettre en contact avec la Direction des Arts Visuels.
- **Résultats** : pour chaque session, la liste des lauréats est publiée sur le site Internet de la Ville de Lille 48h après la réunion du jury qui aura lieu fin juin. Les lauréats reçoivent par ailleurs un courrier électronique de la Ville de Lille officialisant leur sélection à une résidence à l'atelier Wicar de Rome et sont invités à rencontrer la Direction des Arts Visuels.

Pour toute information complémentaire la Direction des Arts Visuels est à votre disposition

DIRECTION DES ARTS VISUELS
23, rue du Pont Neuf
59 000 LILLE
0362260830
reception.dossier.candidature@gmail.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Document à compléter, à dater et signer, puis à joindre au dossier de candidature avec l'ensemble des pièces demandées.

Renseignements sur le candidat :

- Nom :
- Prénom :
- Date de Naissance :
- Adresse :
- Code Postal : Ville :
- Téléphone :
- Courriel :
- Site Internet :
- Organisme d'affiliation professionnel (ex : Maison des Artistes, AGESEA, autres) :
.....
- N° de Siret :
.....

Période de résidence demandée :

Année : **2024**

Période * :

..... mi-Janvier > mi-Avril

..... mi-Avril > mi-Juillet

..... mi- Sept. > mi- Décembre

*** Classez les périodes de résidence souhaitées de 1 à 3 en indiquant les chiffres 1,2 ou 3 devant chaque période.**

Merci de rayer la ou les périodes d'indisponibilité .

La période qui vous sera attribuée vous sera notifiée à l'issue du jury. Ces dates sont provisoires et susceptibles d'évoluer en fonction de la disponibilité des lauréats.

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e)

atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus mentionnées.

Fait à Lille, le

Signature du candidat :